

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 6

Artikel: Les faits parlent
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384054>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Juin 1936

N° 6

Les faits parlent.

Par *Max Weber*.

Le 2 juin 1935 l'initiative de crise fut rejetée par 567,425 voix contre 425,242 et par 18 contre 4 cantons. Ce résultat fut remporté après une campagne très vive.

Jamais la haute finance n'a fait un pareil effort pour une campagne électorale. Nous ne croyons pas exagérer en estimant à 4 ou 5 millions de francs, la somme dépensée par les adversaires de l'initiative de crise pour cuisiner le peuple en vue de la votation du 2 juin, tandis que les partisans de l'initiative ne disposaient tout au plus que d'une infime partie de ce montant. Jamais encore on n'avait assisté à un pareil flot de déformations, de mensonges et de démagogie à l'égard d'un projet, tel que ce fut le cas pour l'initiative de crise.

Il est plus que certain que la majorité des électeurs était en principe d'accord avec l'initiative de crise et se serait prononcée favorablement si des milliers d'entre eux n'avaient pas été pris de panique devant la propagande intense faite par les banques, les compagnies d'assurance et de la presse ainsi que devant la pression exercée par les patrons de la grosse industrie. En outre les promesses faites par les adversaires ont donné l'impression à de vastes milieux de la population que les principales revendications de l'initiative seraient réalisées sans qu'il soit besoin d'accepter cette dernière.

Depuis, 12 mois se sont écoulés. Les adversaires de l'initiative, en l'occurrence le Conseil fédéral et la majorité des Chambres, ont eu l'occasion de réaliser leurs promesses. Ils ont eu suffisamment le temps d'établir un meilleur programme pour combattre la crise et de le mettre en pratique pour sa réalisation.

C'est pourquoi nous allons, à l'appui des faits, établir le bilan de ce qui a été fait depuis et démontrer qui avait raison.

Ce que l'on avait prédit

Un programme de crise est indispensable.

L'initiative de crise était un vaste programme destiné à combattre la crise économique et ses effets. Elle contenait des propositions positives et indiquait le moyen de sortir de la crise. Pas plus avant qu'après le 2 juin, personne n'a fait des propositions aussi concrètes et détaillées en vue d'une politique de crise bien adaptée que ne l'a fait le Comité d'action pour la lutte contre la crise pour motiver l'initiative de crise. Les adversaires reconnurent ne pas avoir de contre-programme à opposer à l'initiative. C'est surtout au cours des discussions publiques, alors qu'ils n'avaient rien à présenter, qu'ils en firent l'aveu. Ils prévoyaient cependant d'établir un programme fédéral de crise immédiatement après le rejet de l'initiative et de le soumettre à l'approbation du peuple.

Le Dr Egger écrivait dans le « Bund » du 27 mars 1935 :

« Dans les vastes milieux de notre population on a l'impression que l'on ne possède aucun « plan » et que l'on agit au petit bonheur. Le Conseil fédéral a élaboré un programme de crise parfaitement applicable; il pourrait, en le complétant et en l'adaptant aux revendications réalisables de l'initiative de crise et aux contre-propositions Saxer et Schirmer, le soumettre au peuple. Ce fait aurait pour lui, entre autres, l'avantage peu ordinaire d'ancrer une fois pour toutes dans la Constitution fédérale, la politique de lutte contre la crise et supprimerait à jamais l'inconstitutionnalité si impopulaire que l'on reproche abusivement au gouvernement, au Parlement, voire même à l'Etat. »

La presse conservatrice a ressenti à son tour la faiblesse de sa campagne purement négative. Le 20 juillet 1934 déjà les « Neue Zürcher Nachrichten » avaient écrit dans un article de fond sur l'initiative de crise :

« Positivement, il s'agit de s'opposer au gâchis, dans le sens du maintien de toutes nos branches de production, mais également au point de vue social et corporatif. « Du travail et du pain », tel doit être le but.

Nous sommes à une époque où il s'agit d'activer et de réaliser nos principes. A ce sujet nous rappelons qu'il existait une fois une Commission des quinze. Où est-elle? Elle aurait une tâche urgente à accomplir! »

M. le Conseiller fédéral H. Obrecht parla lors du congrès du Parti radical du canton de Soleure du 19 mai 1935, à Balsthal, contre l'initiative, et selon la « Solothurner Zeitung » il fit la promesse suivante :

« Prêtez tous votre concours pour éliminer le 2 juin cette initiative et pour frayer une nouvelle voie libre qui permettra de poursuivre la politique économique du Conseil fédéral, qui comme par le passé, sera empreinte de l'esprit de l'amour du prochain et des vues les plus larges! »

et ce qui est arrivé.

Politique économique nébuleuse.

Depuis plus d'une année, le peuple attend le programme économique du Conseil fédéral promis depuis si longtemps, — mais en vain. Les messages fabriqués au Palais depuis, sont nombreux, il est vrai. Mais, il n'est pas question d'un seul projet susceptible de nous faire sortir de la crise.

Le Département fédéral de l'économie publique convoqua pour les 2 et 3 octobre 1935 une commission d'experts, à laquelle fut soumis un message concernant les mesures extraordinaires à prendre en vue de sauvegarder notre économie. Ce message contenait un exposé détaillé des mesures prises jusque-là. Il prévoyait en outre divers projets qui étaient les bienvenus au point de vue de la politique sociale (telle la réduction de la durée du travail, ainsi que le recul de l'âge d'entrée en apprentissage pour les jeunes gens) mais qui depuis ont été abandonnés. Le point principal résidait cependant dans l'*octroi des pleins pouvoirs au Conseil fédéral*. Rien ne fut dit quant à l'utilisation de ces pleins pouvoirs. Les représentants de la classe ouvrière proposèrent l'élaboration d'un article constitutionnel à soumettre au peuple, qui, comme le fait l'initiative de crise, autoriserait le Parlement de prendre certaines mesures pour combattre la crise. Cette proposition fut rejetée sous prétexte qu'il n'y avait plus suffisamment de temps, que le Conseil fédéral avait besoin de ces pleins pouvoirs immédiatement, que cet article constitutionnel venait trop tard. Depuis, 8 mois se sont écoulés sans que rien n'ait été fait.

Le 12 novembre 1935, le Conseil fédéral présenta un message modifié sur les mesures économiques. Il y était question à plusieurs reprises d'un programme économique, mais on ne sait rien de son contenu. Il est seulement question de mesures isolées dont on ne connaît pas très bien ni le but ni la manière dont elles doivent être appliquées. A part la prorogation de quelques arrêtés fédéraux d'urgence, il s'agit spécialement d'un article concernant les pleins pouvoirs et qui a la teneur suivante:

« En outre, le Conseil fédéral est autorisé, pour parer aux situations difficiles nées de la crise, à prendre en cas de nécessité, des mesures en vue de sauvegarder l'économie nationale et le crédit du pays. »

Pour motiver cette décision, il est dit dans le message:

« Le Conseil fédéral attend de l'Assemblée fédérale qu'elle lui donne pour une période de 2 ans la latitude nécessaire, de façon qu'il puisse agir à temps, là où les circonstances l'exigeront. »

Le 7 avril 1936 parut encore un message complémentaire sur les mesures extraordinaires d'ordre économique. Les auteurs ont tenté d'amener une discussion théorique sur le problème que représente la crise, avec comme résultat d'embrouiller un peu plus la

Ce que l'on avait prédit

Sous le titre « Le résultat de la votation au Palais » l'« Appenzeller-Zeitung » faisait le commentaire suivant le 4 juin 1935:

« En ouvrant la séance du Conseil fédéral du 4 juin, M. Minger, président de la Confédération, a prononcé quelques mots sur les résultats de la votation du 2 juin ... La situation est désormais éclaircie et la voie libre pour prendre diverses mesures qui s'imposent.

La votation a ouvert la voie au travail, à la lutte que le Conseil fédéral a l'intention de mener dans la mesure du possible contre les effets de la crise économique! »

Vers une reprise?

Les adversaires de l'initiative de crise avaient prédit que la situation s'aggraverait au cas où l'initiative serait acceptée, tandis qu'au contraire ils cherchaient à gagner la confiance des électeurs dans le cours qu'ils avaient l'intention de donner à l'économie. Dans la brochure des catholiques conservateurs contre l'initiative de crise du Dr Ferdinand Buomberger, nous lisons:

« Ce n'est donc pas trop prétendre que de dire que cette initiative de crise prolongera la crise. »

Dans son discours du 19 mai 1935, prononcé à Balsthal, Monsieur le conseiller fédéral Obrecht a dépeint en termes choisis ce qu'il arriverait si le Conseil fédéral pouvait poursuivre sa « Politique économique toute droite »; il a dit entre autres:

« La force populaire saine qui a fait de notre petit peuple de races diverses une nation bien en vue, est encore là; il suffit de l'éveiller, de l'ébranler et c'est alors qu'elle deviendra la meilleure garantie d'une reprise lente mais sûre de la vie économique dans notre chère patrie. »

Les partisans de l'initiative de crise ont fait à leur tour il y a une année des pronostics sur le futur développement de notre situation économique. Mais actuellement lorsqu'on leur rappelle ces prédictions, ils ne montrent aucun embarras. Dans notre brochure, intitulée « Surmontons la dépression économique par l'initiative de crise », nous avons tiré la conclusion suivante sur la base des expériences de l'étranger comme sur celle de considérations théoriques:

« La crise ne peut être vaincue que par un abandon immédiat de la politique de baisse des prix et des salaires et par la collaboration de toutes les forces économiques en vue de renforcer le pouvoir d'achat par une amélioration progressive du revenu du travail. »

Au cours de l'hiver 1934/35, le chômage avait déjà augmenté dans de très fortes proportions, fait qui n'était pas étranger à l'intention manifestée par les autorités de renforcer la baisse des prix et des salaires (discours d'Aarau par M. le conseiller fédéral Schult-

et ce qui est arrivé.

situation. D'une part, on demande l'« adaptation » plus loin, une « adaptation différentielle » et pour terminer « pas d'adaptation ». D'une part, on considère l'intervention de l'Etat comme étant indispensable et de l'autre, par contre, il serait injuste de renoncer au principe de la liberté économique.

Cette confusion — bien compréhensible lorsqu'on songe qu'un Conseil fédéral radical charge un docteur corporatiste fribourgeois d'écrire en son nom — prouve bien à quel point notre autorité suprême se trouve désarmée devant le problème que pose la crise économique. Il n'est toujours pas question d'un programme d'ensemble. Par contre, on exige les pleins pouvoirs à plusieurs reprises sans en préciser le but.

Le Conseil fédéral a l'impression que quelque chose doit se faire, mais il ne sait pas quoi. C'est pourquoi il demande les pleins pouvoirs.

Aggravation de la crise sur toute la ligne.

Depuis le rejet de l'initiative de crise, la dépression économique ne s'est non seulement prolongée sans amélioration, mais la situation s'est aggravée d'une façon arlarmanche. Ce que nous prévoyions il y a une année s'est en tout point produit:

La crise sévit avec rage sur l'économie indigène également. Les quelques chiffres qui suivent permettront de juger des conséquences de cet état de choses et de démontrer la différence qu'il y a entre la situation économique du printemps 1936 et celle du printemps 1935:

<i>Industrie du bâtiment:</i>	Janvier — Avril		
	1934	1935	1936
Nouveaux logements construits dans 28 villes	3212	2581	1249
Permis de construire des logements dans 28 villes	3472	1844	1074
	1936 comparative- ment à 1935	1936 comparative- ment à 1934	
Recul du nombre des logements neufs . . .	51,6 %	61,1 %	
Recul du nombre des permis	41,8 %	69,1 %	

Bien que l'activité dans le bâtiment soit tombée à un niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis plus de 10 ans, elle diminuera encore si l'on en juge d'après le recul du nombre des permis de construire. La panique qui s'est emparée du marché de la construction s'étendra encore et donnera forcément lieu à une crise foncière d'une acuité peu ordinaire.

Les transports à leur tour en souffrent ce qui influence d'une manière désastreuse les résultats de l'exploitation des Chemins de fer fédéraux.

Ce que l'on avait prédit

hess, programme de baisse de l'Union du commerce et de l'industrie, etc.). A ce moment-là nous constatons :

« 12,000 chômeurs de plus qu'il y a une année. Voilà le résultat de l'aggravation de la crise. Or, ce n'est là qu'un commencement. Ce n'est que dans quelque temps que l'on ressentira pleinement l'influence de cette nouvelle dépression sur le marché intérieur.

La responsabilité de cette accentuation de la crise retombe pour une bonne part sur ceux qui ont réclamé et qui propagent encore la nécessité d'une nouvelle baisse des prix et des salaires, et qui mettent tout en œuvre pour déclencher une nouvelle vague de baisse.

La Suisse est menacée d'une nouvelle crise dont l'ampleur et l'intensité dépasseraient encore la crise de l'exportation. »

Dans la même brochure, ainsi qu'au cours de toute la campagne, nous avons demandé loyalement aux électeurs :

« Voulez-vous continuer à voir la crise et le chômage s'aggraver par la politique économique des autorités et par les exigences de la grosse industrie, ou bien voulez-vous mettre fin à la politique de baisse et la remplacer par une politique de redressement systématique? »

A bas la baisse!

L'initiative de crise avait pour but primordial de mettre un terme à la déflation. A cet effet, il s'agissait de lutter contre la baisse générale des salaires et des prix des produits agricoles et artisanaux, afin de maintenir la capacité de consommation du peuple.

Les tendances à la baisse avaient repris de plus belle à la suite du discours prononcé par M. le conseiller fédéral Schulthess à Aarau, le 30 novembre 1934. La « Nouvelle Gazette de Zurich » avait fêté cet exposé comme étant le début d'une politique de baisse bien arrêtée et elle écrivait le 4 décembre 1934 :

« Actuellement, il s'agit de mettre de la méthode dans le développement des prix, principe qui, du point de vue économique et social, s'impose d'une manière urgente. D'une part nous avons besoin d'une nouvelle réduction du coût de la vie et de la production pour renforcer notre industrie d'exportation et l'hôtellerie, et d'autre part il convient que les prix qui jusqu'ici ont été maintenus, soient en tout premier réduits, procédé qui permettra de rétablir *un équilibre du revenu* très important. »

Dans son rapport du 6 mars 1935, le Conseil fédéral ne craignit pas de prétendre qu'il ne poursuivait nullement une politique de baisse.

« Le reproche de notre Comité d'action, « suivant lequel la baisse des salaires, la baisse des prix et la diminution des conditions d'existence de tous les groupes professionnels sont les seuls remèdes pour surmonter la crise », dénature effrontément les faits, étant donné surtout l'état actuel des prix et des salaires. »

et ce qui est arrivé.

	Janvier/Avril 1936 comparative- ment à 1935
Recul du trafic des voyageurs	4,1 %
Recul du trafic des marchandises	10,2 %
Recul de l'excédent d'exploitation des CFF	15,3 %

C'est surtout sur le marché du travail que la situation est la plus critique. Le nombre des chômeurs s'est élevé:

	1935	1936	Augmentation en chiffres absolus	1935/36 en %
Janvier	110,283	124,008	13,725	12,5
Février	102,910	119,795	16,885	16,4
Mars	82,214	98,362	16,148	19,6
Avril	72,444	89,370	16,926	23,4

Le chômage augmente de mois en mois comparativement à la même période de l'année passée. La situation des chômeurs et celle de notre économie nationale en général devient de plus en plus critique. La crise que nous prédisions il y a une année pour le cas où l'on s'obstinerait à poursuivre la politique suivie jusqu'ici, est là désormais et elle ira en s'intensifiant.

Poursuite de la déflation.

Non seulement le fait d'avoir un Conseil fédéral indécis mais encore l'implacable logique de la déflation qui entraîne une hausse des frais, ont eu déjà des répercussions diamétralement opposées à l'« adaptation » si prônée. Les prix augmentent! Depuis mai 1935 l'indice du coût de la vie a passé de 126 à 130 points. Les denrées alimentaires ont subi une hausse de 7 %. Elles ont été en partie renchériées artificiellement par des mesures financières, et d'un autre côté on a diminué la production de force, et l'on recommence à faire supporter aux consommateurs les frais du soutien des prix, par exemple en augmentant le prix du beurre.

Ce serait faire erreur de croire qu'en ce faisant on élimine automatiquement la baisse et la déflation. On n'en a pas moins poursuivi la *baisse des salaires*. Pour le personnel fédéral, y compris celui des Chemins de fer fédéraux, la baisse a été plus que doublée; les employés pensionnés ne furent pas épargnés. A la suite d'une active intervention du chef du Département fédéral de l'économie publique, une nouvelle baisse a été infligée aux ouvriers de l'industrie du bâtiment. La baisse se poursuit dans d'autres corps de métiers. Le revenu de la classe ouvrière est ainsi pris entre deux feux, ce qui forcément entraîne une diminution du revenu national et frappe en même temps l'agriculture par une réduction des possibilités d'écoulement des produits. Le Conseil fédéral lui-même a reconnu que:

« La baisse des prix et des salaires signifie stagnation, diminution, »
(Message complémentaire.)

Ce que l'on avait prédit

Dans un discours prononcé à la Foire d'échantillons à Bâle, le 3 avril, le chef du Département militaire fédéral est encore allé plus loin. Il désavoua son collègue M. Schulthess, lequel prononça son exposé de son propre chef, sous sa propre responsabilité et déclara:

« Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a mis tout en œuvre pour retenir dans la mesure du possible la baisse des prix et des salaires. Il n'a pas l'intention de modifier sa politique. »

Il exige ensuite:

« une hausse des prix des produits agricoles. »

Il ne fut pas question des salaires jusqu'au 2 juin et même après — à cause des prochaines élections au Conseil national. Le 23 octobre encore, la « Nationalzeitung » de Bâle démentit son correspondant bernois au sujet de la nouvelle d'une baisse des traitements du personnel fédéral; M. le Dr Steinmann écrivit textuellement:

« Il n'est encore nullement question de savoir si l'on renforcera à partir du 1^{er} janvier 1936, la baisse déjà appliquée. (Souligné par la rédaction de la « Nationalzeitung ».

Il est certain que le personnel sait pertinemment qu'il n'est pas question pour le moment de relever les salaires au taux qu'ils atteignaient précédemment. »

Création d'emplois sur un vaste plan.

La création d'occasions d'emplois sur un vaste plan représentait un des points principaux de l'initiative de crise. Personne ne s'aventura à le combattre. Au contraire, tout le monde fut d'avis qu'il fallait faire davantage dans ce domaine. Dans son message sur l'initiative de crise, le Conseil fédéral promit lui-même:

« En exécution du programme exposé dans notre message, sur les possibilités de travail et la lutte contre la crise, nous subventionnerons les travaux de chômage qui sont judicieux. »

Au cours du banquet de la Foire d'échantillons de Bâle, M. le Président de la Confédération Minger a déclaré, selon la « Nationalzeitung » du 4 avril 1935:

« Le Conseil fédéral sait ce qu'il veut et il tend de toutes ses forces à procurer du travail au peuple. »

Citons à titre de curiosité un point de vue diamétralement opposé qui part probablement du principe suivant: Plus la situation de l'homme s'aggrave, plus le christianisme se développe.

et ce qui est arrivé.

A nous de compléter: Une baisse des salaires alors que les prix augmentent entraîne une *réduction progressive*. En ce faisant, le Conseil fédéral contribue à *l'appauvrissement rapide du peuple*.

Or, on a l'intention de poursuivre cette politique. Dans un discours, prononcé à Soleure le 30 janvier 1936, M. le conseiller fédéral Obrecht déclara:

« *A notre tour, Suisses, de nous soumettre au joug de l'adaptation. Puisse le peuple helvétique avoir la force nécessaire pour retourner à une plus grande simplicité, en évitant la dissension et l'anéantissement.* »

Dans le message complémentaire du Conseil fédéral du 7 avril 1936, il est dit en outre:

« Nous estimons que le niveau actuel du coût de la vie ne saurait se maintenir à la longue. »

bien que d'autre part on estime que

« notre capacité de production et l'extension commerciale sont comptées non pas pour un peuple de 4 millions, mais peut-être pour 7 à 8 millions d'habitants. »

Les chômeurs doivent passer au contrôle.

Il ne reste absolument rien de toutes les promesses faites avant le 2 juin. Le 16 janvier 1936, alors que le nombre des chômeurs dépassait de 28,000 celui enregistré en janvier 1935, M. le conseiller fédéral Obrecht a déclaré au Conseil des Etats:

« La Confédération ne peut pas sacrifier de nouveaux millions pour le relèvement du marché du travail, sinon le but préconisé par le programme financier serait totalement illusoire. »

Il observa la même attitude négative à l'égard des propositions tendant à consacrer plus d'argent à l'assistance productive des chômeurs. Il déclara catégoriquement « qu'en matière d'encouragement de l'exportation, les limites extrêmes avaient été atteintes ». Que l'on compare cette déclaration avec le beau discours prononcé à Balsthal!

Selon des données officielles, 12,000 chômeurs étaient occupés à des travaux de chômage en mars, 12,600 en avril, tandis que l'année précédente il y en avait eu 11,200 et 10,100. Dans ces chiffres figurent les participants à des camps de travail.

Il ne nous reste rien d'autre qu'à constater que les déclarations faites par Monsieur Minger à la Foire d'échantillons de Bâle étaient précisément — un discours de banquet. En rejetant l'initiative de crise, on a renoncé à une vaste action pour la création d'occasions de travail.

Ce que l'on avait prédit

L'Association chrétienne positive du canton de Berne disait dans son manifeste du 2 juin:

« L'aide préconisée par l'initiative n'est pas l'expression du *véritable amour du prochain*, car chacun ne fait pas le bien volontairement (pour être récompensé ensuite), mais l'Etat répartit des biens, qui, selon les expériences faites, atteignent souvent ceux qui ne le méritent pas, tandis que ceux qui en auraient besoin, sont lésés. »

Désendettement de l'agriculture.

L'initiative de crise tendait à venir en aide à l'agriculture par le maintien des prix, l'augmentation des débouchés et par une œuvre de désendettement; les petits artisans surendettés devaient également être soutenus par l'Etat, car on ne saurait leur faire supporter la revalorisation de leurs dettes. A ce sujet, l'initiative contenait les dispositions suivantes:

« Dégrevier les entreprises agricoles surendettées et alléger le service des intérêts, pour permettre aux familles de paysans et de fermiers capables, de conserver leurs domaines.

Dégrevier les entreprises artisanales tombées dans la gêne sans leur faute. »

La nécessité du désendettement était indiscutable. Depuis longtemps on avait fait des promesses mirifiques aux paysans. Qu'il suffise de citer le projet de 100 millions présenté par M. le conseiller fédéral Musy avant les élections au Conseil national en 1931, projet dont il ne fut plus jamais question après les élections.

Dans un discours prononcé le 19 mars 1934 au Conseil national, M. Musy déclara:

« Le problème de l'endettement et du taux hypothécaire doit être résolu sur une vaste base. La réglementation indispensable des relations entre débiteurs et créanciers doit s'effectuer sans trop troubler l'économie générale. »

Le Conseil fédéral lui-même fit siennes ces promesses en disant dans son rapport sur l'initiative de crise:

« Nous poursuivrons l'œuvre de soutien des prix du lait et du bétail; nous maintiendrons et développerons dans les limites du possible les mesures de secours en faveur de l'agriculture. »

Monsieur le conseiller fédéral Obrecht semble être à son tour de cet avis puisqu'il dit dans son discours prononcé à Balsthal:

« A part d'autres questions, il s'agira d'envisager le désendettement méthodique de l'agriculture... L'œuvre proprement dite de désendettement est en cours. »

Immédiatement après la votation, soit le 4 juin 1935, l'organe du conseiller fédéral Baumann, l'« Appenzeller Zeitung », écrivait:

« La première tâche qui incombera au Département fédéral de justice et de police consistera en une action de désendettement de l'agriculture. »

et ce qui est arrivé.

Qu'advient-il des chômeurs? Des milliers n'ont plus droit aux secours de chômage et ne reçoivent plus aucune aide. Faut-il qu'ils s'adressent à MM. J. Bircher, de l'Office des tutelles, et F. Gerber, confiseur à Langnau, qui ont signé le manifeste de l'Association chrétienne du canton de Berne afin de connaître la véritable valeur de l'amour du prochain?

Conférences et paroles vaines.

En ce qui concerne l'aide à l'agriculture, on déclare actuellement que les prix agricoles ont été maintenus, voire même élevés et qu'en ce faisant, les promesses faites ont été tenues. A ce propos, on oublie volontiers que ce soutien des prix s'est fait grâce à la *limitation de la production* et en partie par un accroissement des charges imposées aux consommateurs, malgré que leur capacité d'achat ait diminué. Ce procédé entraînera infailliblement une *diminution du revenu agricole* malgré le maintien des prix.

Entre temps le problème du désendettement a franchi quelques étapes de son calvaire. Jusqu'au 2 juin, et plus tard avant les élections au Conseil national, plusieurs réunions d'experts furent convoquées pour préparer un projet de désendettement. Il avait été prévu que ce projet serait soumis au Parlement pour l'automne ou du moins sans faute au cours de la session de décembre.

Les Chambres le renvoyèrent chaque fois et il y eut à toutes les sessions une nouvelle excuse du renvoi. En décembre et en janvier, on évoqua un manque de temps; en avril, il y eut le projet concernant le lait, ce qui concernait également l'agriculture; en juin, l'ordre du jour prévoit d'autres questions plus urgentes. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a déjà déclaré que la question du désendettement ne pourrait en aucun cas être liquidée cette année encore. Les moyens réservés à cet effet pourraient donc être affectés à d'autres fins.

Personne ne saurait prétendre avec certitude pour l'instant que la question du désendettement sera réglée en 1937 ou si on l'utilisera de nouveau comme moyen de propagande lors des prochaines élections au Conseil national. Ainsi la vaste action de désendettement que l'on avait promis d'entreprendre, se borne à un projet prévoyant annuellement 5 millions environ de subventions fédérales.

Entre temps, la question des dettes est devenue de plus en plus brûlante, non seulement pour l'agriculture mais également pour les propriétaires de biens fonciers dans les villes. Ces derniers sont sans cesse menacés de dénonciation des hypothèques et de ventes aux enchères depuis l'automne dernier. Cette question fut également traitée à l'occasion de diverses conférences, mais sans que l'on aboutit à une solution.

Ce que l'on avait prédit

Suffisamment de capitaux.

L'initiative de crise ne promettait pas uniquement un allègement des intérêts, elle indiquait la voie à suivre pour y parvenir, à savoir la *fin de la déflation*, qui seule est en mesure de faire revenir sur le marché du capital les capitaux thésaurisés, et la *réglementation du marché du capital*, ainsi que le contrôle des capitaux exportés afin d'en procurer suffisamment et au bon moment à notre économie nationale.

Les adversaires prétendaient qu'au contraire l'initiative menaçait le marché du capital. Dans la circulaire que toutes les compagnies d'assurance suisses (à l'exception de la Prévoyance populaire et de l'Union suisse d'assurance sur la vie à Bâle) envoyèrent par milliers d'exemplaires à leurs assurés, il était dit:

« L'acceptation de l'initiative de crise entraînerait la ruine du crédit de la Confédération. »

Lorsqu'en avril 1935 le cours des obligations de l'Etat subit une pression à la suite de la crise monétaire belge, l'initiative de crise fut mise en avant comme trouble-fête:

« Si l'on recherche les causes véritables de cette néfaste évolution, l'on découvre comme foyer d'agitation l'initiative de crise. »

(« Nouvelle Gazette de Zurich », 25.5.1935.)

Lorsque l'initiative fut rejetée, les milieux officiels respirèrent et prédirent une plus grande liquidité sur le marché du capital, une amélioration du crédit de l'Etat et une baisse des intérêts. Lors d'un interview de la « Wiener Sonn- und Montagszeitung » le président de la Banque nationale suisse, M. le professeur Bachmann, s'exprima dans les termes suivants:

« Il faut compter avec certitude que le cours des rentes de l'Etat va s'améliorer, ce qui aurait pour avantage de réduire à nouveau la base du rendement de l'intérêt. »

Après le rejet de l'initiative, la rédaction commerciale de la « Nouvelle Gazette de Zurich » prédit une transformation du cours du capital:

« de telle sorte que les intérêts des obligations seraient sensiblement transformés par le bas. »

Il conviendrait cependant de rétablir l'équilibre dans le budget de l'Etat: « Si l'on s'engage sur cette voie, le niveau de l'intérêt ne tardera pas à redescendre au-dessous de 4 pour cent, ce qui déchargerait sensiblement les finances de l'Etat et ranimerait heureusement l'économie. »

Baisse des intérêts.

Combien de fois n'a-t-on pas promis aux paysans de réduire le niveau de l'intérêt lorsqu'ils se plaignaient de l'effondrement de leurs prix.

et ce qui est arrivé.

La crise du crédit s'aggrave.

Il est certain que la campagne menée par la haute finance a eu pour conséquence immédiate après le 2 juin une pression très forte exercée sur les cours des papiers de l'Etat, certains capitalistes ayant consenti à vendre. Cependant, celui qui a suivi le développement sur le marché du capital sait pertinemment qu'il s'est produit une pénurie depuis plusieurs années qui s'est manifestée sous forme d'une baisse des cours des obligations et une augmentation progressive du taux de l'intérêt. Le cours moyen des 12 emprunts de la Confédération et des CFF fut de:

1932	Moyenne annuelle:	116.32
1933	»	110.27
1934	»	106.23
1935, 1 ^{er} semestre		100.60
2 ^e	»	89.97

Ainsi donc, le crédit de la Confédération n'a fait que s'aggraver depuis 1932; ou, pour mieux dire: les obligations ont été moins recherchées du fait que la déflation a détourné le capital du marché.

Après le rejet de l'initiative de crise, ce développement s'est accentué et cela rapidement. C'est ainsi, par exemple, que le cours des obligations des CFF à 3½ %, série A—K, a été de:

1935: avril	moyenne mensuelle:	84.75
mai	»	88.00
septembre	»	84.10
novembre	»	82.50
1936: janvier	»	88.00
avril	»	87.80
25 mai		87.30

Les espoirs fondés sur une amélioration du marché du capital ne se sont donc pas réalisés. A la suite du rejet de l'initiative de crise, les cours sont tombés plus bas qu'ils ne l'avaient fait en avril sous l'influence de la panique créée artificiellement. Les rentes des valeurs de l'Etat augmentèrent proportionnellement. Une amélioration qui s'était produite au début de 1936 sous l'influence du nouveau programme financier ne suffit pas à les maintenir, et c'est ainsi qu'en mai 1936 la situation fut plus défavorable qu'en 1935, immédiatement avant la votation concernant l'initiative de crise.

Le taux de l'intérêt augmente.

A la suite du rejet de l'initiative, il n'y eut pas de baisse du niveau de l'intérêt, au contraire, il se produisit une hausse. Les conditions relevées plus haut quant au marché du capital don-

Ce que l'on avait pr dit

C'est ainsi que le 3 avril 1936,   la Foire d' chantillons de B le, M. le Pr sident de la Conf d ration Minger dit:

« Je suis parfaitement d'accord que le capital doit  galement faire des sacrifices. Nous sommes pr cis ment sur le point de r duire le taux de l'int r t   4% sur les premi res hypoth ques.

En mai 1935, l'Union des paysans du canton de Lucerne communiquait   la presse qu'elle avait adress  une requ te   la Banque cantonale lucernoise pour obtenir une r duction du taux de l'int r t inf rieure   4%. La Banque cantonale aurait r pondu:

« que les circonstances suivantes  taient d'une importance primordiale pour la r duction de l'int r t:

Il faut que l'initiative de crise soit rejet e; car si elle devait  tre accept e, les milieux comp tents sont d'avis que la vie  conomique serait encore davantage  branl e et il ne manquerait pas de se produire une p nurie d'argent et partant, une augmentation des taux de l'int r t. »

(« Entlebucher-Anzeiger », 30 mai 1935.)

Les partisans de l'initiative de crise se sont,   leur tour, exprim s au sujet du probl me de l'int r t. Ils ne firent pas de promesses mais au contraire firent ressortir les r alit s. Dans la requ te qu'il envoya le 25 janvier 1935 au Conseil f d ral, le comit  d'action pour l'initiative constatait ce qui suit:

« Si l'on poursuit la politique de baisse, la r duction de l'int r t ne se fera jamais, car le capital, pour autant qu'il n'est pas gel , fuira davantage encore sous forme de billets de banques ou de lingots d'or, pour  viter la d pr ciation des valeurs mobili res. Le capital de fuite  tranger n'est pas seul   se tenir   l' cart du march  du capital, mais c'est encore le cas pour des centaines de millions de capitaux suisses, dans la crainte d'une d pr ciation et de l'ins curit  des banques, laquelle est pr cis ment intensifi e par la baisse. Une stabilisation des prix rappellera ces capitaux sur le march  et encouragera ainsi une r duction de l'int r t. Qu'on le veuille ou non, la politique de baisse restreint le cr dit, le rench rit et amenuise la production. »

Le sauvetage des  pargnes.

Les petits  pargnants, voire m me les plus petits d'entre eux, furent   l'honneur durant les quelques semaines qui pr c d rent le 2 juin. La presse centrale de la haute finance, la « Presse moyenne suisse », les grandes banques et les directeurs des entreprises   gros dividendes leurs firent une cour assidue. L'ouvrier, qui poss dait le plus petit avoir sur son carnet d' pargnes, dont les int r ts ne repr sentaient m me pas un centi me de son salaire, fut gratifi  d'une lettre personnelle de la direction de la banque, dans laquelle il  tait dit:

« L'acceptation de l'initiative et la mise en pratique des revendications qu'elle contient, menacerait dangereusement le capital d' pargne suisse. »

Celui qui a  pargn  en vue de ses vieux jours se verrait frustrer dans le fruit de son labeur; il est plus que certain qu'un coup fatal serait ainsi port    la volont  d' pargne du peuple. »

et ce qui est arrivé.

nèrent lieu à une forte hausse de la rente des papiers de l'Etat. Sur la base des cours des bourses la rente moyenne des 12 emprunts fédéraux fut de:

1932	3,8 %	1935, 1 ^{er} semestre	4,4 %
1933	4,0 %	2 ^e »	4,9 %
1934	4,2 %		

Le renchérissement de l'intérêt fut surtout très marqué après le 2 juin.

Les intérêts des débiteurs privés furent également augmentés. Depuis le début de 1936 s'est produit une hausse des *intérêts hypothécaires*. Citons quelques exemples:

« La société de revision des banques et des caisses d'épargne argoviennes communique qu'à la suite de l'augmentation récente de $\frac{1}{4}$ % du taux de l'intérêt sur les obligations et épargnes, elle se voit contrainte à son tour d'élever de $\frac{1}{4}$ % le taux des prêts hypothécaires à partir du 1^{er} avril 1936. »

« La Banque cantonale st-galloise a augmenté de $\frac{1}{4}$ % à partir du 1^{er} juillet 1936 le taux de l'intérêt sur tous les anciens comptes hypothécaires, gages en nantissement et prêts sur caution. L'ancien taux sera appliqué pour les valeurs déjà dénoncées au remboursement jusqu'à expiration de la dénonciation. »

Le Parti des bourgeois et des paysans du canton de Berne ajoute:

« Au lieu de la baisse du taux de l'intérêt hypothécaire escomptée, c'est précisément le contraire qui se produit actuellement: le taux de l'intérêt augmente. Divers instituts hypothécaires ont déjà procédé à la hausse de leur taux et on court le danger de voir le taux de l'intérêt hypothécaire pour les hypothèques de premier rang abandonner la base de 4%. »

« Dans l'agriculture, une hausse générale des intérêts des dettes de $\frac{1}{4}$ % entraînerait une surcharge de 12½ à 13 millions de francs par année. »
(« Paysan suisse », 30 mars 1936.)

Les banques vacillent et la thésaurisation augmente.

Le danger qui menaçait l'épargne a été écarté. Mais pour nombre d'épargnants les circonstances ont évolué différemment qu'ils ne le pensaient. Nous citons quelques extraits de journaux auxquels on ne saurait demander d'être complets:

Le 11 juin 1935, soit quelques jours à peine après le rejet de l'initiative de crise, la Banque commerciale de Bâle informait l'opinion publique, qu'avec l'autorisation du Conseil fédéral, elle n'effectuerait plus pendant deux ans de remboursements sur ses obligations et dépôts. Par contre elle acceptait de nouveaux versements. C'est ce qui s'appelle un « moratoire » que sur la base de la nouvelle loi sur les banques, ces dernières peuvent obtenir. L'avoir des créanciers de la Banque commerciale de Bâle s'élève à 167 millions de francs.

Le 20 juin 1935, la Banque Wever & Cie à Bâle publiait qu'elle était contrainte de suspendre ses versements et demandait un sursis.

Le 21 juin 1935, la Maison de banque Miney & Cie fermait ses guichets.

Ce que l'on avait prédit

Dans le manifeste lancé par le comité d'action fédéral contre l'initiative, dont la démagogie ne laisse rien à désirer, on pouvait lire:

« S'il se produisait une catastrophe, les premiers frappés seraient les épargnants, les détenteurs des 4 millions de carnets d'épargne avec leurs 6½ millions d'économies. »

L'évêque de St-Gall, Aloïsius Scheiwiler, même, se crut obligé de prétendre ce qui suit dans un appel lancé aux catholiques:

« L'initiative de crise est un grand danger pour le crédit de la Suisse, lequel serait gravement compromis si l'initiative était acceptée. »

Sous le titre « Prends-en note, petit épargnant! » la Presse moyenne envoya à tous les journaux une citation du Dr Leemann, le directeur général de la Fabrique chimique, ci-devant Sandoz, à Bâle. Il prévoyait:

« que les carnets de petite et grande importance perdraient de 30 à 40% de leur valeur selon la dépréciation; que si l'initiative de crise était acceptée, ce seraient précisément ceux qui en escomptaient le plus d'avantages, qui seraient frappés le plus durement. »

A quoi les partisans de l'initiative répondirent:

« Même si l'on ne réalisait qu'une petite partie du programme de baisse des gros industriels, une vaste action de désendettement deviendrait inévitable. A moins que les partisans de la baisse veuillent laisser à leur sort les paysans et les classes moyennes écrasées sous le poids de la dette, c'est-à-dire les laisser faire faillite et devenir insolvables? Mais alors la perte sera ressentie par d'autres et toutes la collectivité en sera menacée. La baisse augmente la valeur des dettes, mais dévalorise les objets hypothéqués. Si le débiteur succombe, c'est le créancier qui perd. En général il s'agit d'une banque. Les banques suisses possèdent des hypothèques pour un montant total de près de 8½ milliards. Si ces créances perdent le 10% de leur valeur cela représente déjà une perte de 840 millions. Quiconque est tant soit peu au courant des affaires sait que maintenant déjà bien des propriétés sont hypothéquées au delà de leur valeur de rendement. La Confédération interviendra-t-elle alors? Versera-t-elle 500 millions ou 1 milliard aux banques, après avoir renoncé à secourir les paysans et les artisans endettés? Ou laissera-t-elle aussi les banques s'effondrer? Alors la catastrophe retombera sur les épargnants qui ont confié leurs économies aux banques privées. Toute nouvelle baisse, on le voit, constitue un danger grave pour l'épargne nationale.

Et les instituts bancaires jouissant de la garantie de l'Etat ne seraient pas épargnés; mais on récupérerait les pertes sur les contribuables, et peut-être sur les débiteurs sous forme d'intérêts plus élevés. »

Pas d'augmentation des charges fiscales.

Tel était le mot d'ordre des adversaires de l'initiative. Dans la circulaire adressée par les compagnies d'assurance à leurs clients, on prédisait que l'initiative de crise

« entraînerait de nouveaux impôts directs et indirects. »

et ce qui est arrivé.

Le 4 septembre 1935, la Banque populaire de Hochdorf obtenait un sursis concordataire. Sur les 14 millions d'obligations et d'épargnes, la perte sera de 5 à 6 millions de francs.

Le 27 septembre 1935 la Banque de Bex suspendait ses paiements. Les épargnes, dépôts et créances s'élevaient à 3 millions de francs en chiffres ronds.

Le 14 novembre 1935, la Caisse d'épargne et de prêts de Berne fermait ses guichets. Un sursis d'une année lui fut accordé. Les épargnes, obligations et créances s'élèvent à plus de 90 millions de francs.

Le 2 janvier 1936, la plus ancienne banque de suisse la Maison Leu S. A. & Co, à Zurich, se vit contrainte de demander un « moratoire ». Le Conseil fédéral le lui accorda pour 3 mois. En avril, le Conseil fédéral dut le prolonger, un assainissement n'ayant pas pu se faire entre temps.

La Maison Leu S. A. & Co avait également envoyé à ses clients la circulaire mentionnée. Qu'ont dû penser ces épargnants en voyant que malgré le rejet de l'initiative, leurs avoirs s'élevant à 135 millions étaient soudain gelés?

Le 20 février 1936, la Banque coopérative catholique de St-Gall se voyait dans l'obligation de demander un sursis. Plus de 100 millions sont en jeu.

Il serait parfaitement indiqué que l'évêque de St-Gall recherche attentivement les raisons de ce désastre infligé aux épargnants catholiques, d'autant plus qu'il y a une année, il s'est également occupé de leur sort.

Ainsi donc les épargnants n'ont nullement profité du rejet de l'initiative de crise, car des centaines de millions d'épargnes sont menacés. On dissimule au peuple les milliards de risques que représentent les hôtels, les entreprises et les immeubles à la suite de la déflation.

D'autres, par contre, en ont profité. Ce sont, par exemple, les actionnaires de la Fabrique chimique Sandoz, qui au cours de l'exercice 1935 ont réalisé un bénéfice de 39 %, dont 20 % ont été répartis pour le moment. M. le directeur Leemann sait probablement pourquoi il a mené une pareille campagne contre l'initiative — prends-en note, petit épargnant, et la prochaine fois prends garde de ne pas te laisser marcher dessus!

50 millions de francs d'impôts de consommation.

Quelques semaines après le rejet de l'initiative, le Conseil fédéral décida soudain de procéder à une augmentation massive des droits de douane sur le sucre et la benzine. Il apparut également peu à peu que l'on discutait encore d'autres projets fiscaux au Palais. Ce fait fut officiellement démenti jusqu'en octobre, c'est-à-dire jusqu'à ce que les élections au Conseil national aient eu lieu. Ensuite, c'est à toute vapeur que l'on a autorisé de nouveaux impôts, prétextant que le temps pressait, qu'il n'y avait

Ce que l'on avait prédit

L'Association suisse des banquiers alla plus loin encore:

« Un nouvel appareil de l'Etat, des subventions à n'en plus finir, une action de désendettement sans borne créeraient certainement de nouvelles charges fiscales à part celles déjà prélevées. »

A son tour le Conseil fédéral fut assez imprudent de s'aventurer dans ce domaine, dans son rapport du 6 mars 1935. Lui aussi prétendait que l'initiative entraînerait une augmentation des impôts, ce à quoi il s'opposait à ce moment-là, car il écrivait:

« S'il fallait tirer de plus fortes recettes de la fortune et du revenu, ce qui paraît très problématique, on ne pourrait guère éviter de soumettre également à l'impôt les petites fortunes et les revenus plus modestes exonérés jusqu'ici. »

Une forte imposition du blé, de la benzine, de l'huile de chauffage et autres marchandises ferait augmenter le coût de la vie à une époque où le nombre des chômeurs augmente et où la Suisse a un intérêt incontestable à diminuer le coût de la production. »

Dans un commentaire sur les vignettes démagogiques que la Presse moyenne se plut à faire paraître dans les journaux, il était dit:

« Les ouvriers, paysans et artisans auront l'occasion, au cours des semaines à venir, de réfléchir pour savoir s'ils sont en mesure de supporter cette charge fiscale encore plus forte, cette baisse de salaire indirecte. »
(« Solothurner Zeitung ».)

A cela nous disions que la politique déflationniste de l'Etat ne coûtait pas meilleur marché, au contraire qu'elle revenait plus cher. C'est pourquoi notre comité d'action écrivit au Conseil fédéral le 25 février 1935:

Seule l'ignorance ou la démagogie peut promettre au peuple une réduction des impôts par la voie de la politique de baisse. »

Pas de dictature du parlement!

Au cours de la campagne on n'évita pas d'agiter ce spectre. Monsieur le conseiller fédéral Schulthess, qui dans l'espace de 4 ans n'a pas soumis moins de 30 arrêtés fédéraux d'urgence au Parlement, lança le mot d'ordre dans son rapport sur l'initiative:

« Faisant fi de la Constitution on instituera ainsi une dictature économique du Parlement, avec laquelle le peuple suisse ne saurait se déclarer d'accord. »

Et le Conseil fédéral, qui depuis 1931 n'a pas décrété moins de 52 arrêtés fédéraux d'urgence, ne s'est pas gêné de faire sien ce reproche.

Monsieur le conseiller fédéral Obrecht avait dit à Balsthal:

« L'Assemblée fédérale obtient les pleins pouvoirs en matière économique. Pour le moment toute l'organisation légale de l'Etat est soumise à une dictature de l'Assemblée fédérale. »

et ce qui est arrivé.

plus possibilité de demander l'avis du peuple et cela bien que le Conseil fédéral ait su au printemps déjà qu'un nouveau programme financier s'imposait.

Les nouveaux impôts qui furent introduits à la suite du deuxième programme financier, frappent en particulier les denrées indispensables pour vivre, et cela dans les proportions suivantes:

Augmentation des droits sur le sucre . . .	16 millions de francs
Augmentation des droits sur la benzine . . .	16 » » »
Augmentation des droits sur l'huile et les graisses	6 » » »
Augmentation des droits sur les céréales . . .	4 » » »
Timbres sur les quittances douanières . . .	8 » » »
Total	50 millions de francs

A cela il y a lieu d'ajouter:

Surtaxe sur le tabac	5 millions de francs
Surtaxe sur la bière	4 » » »
Total	9 millions de francs

En outre, le Conseil fédéral a le loisir de prélever encore 22 millions de francs sur la bière, au cas où les autres fonds ne suffiraient pas.

A part ces 80 millions d'impôts perçus sur les articles de consommation, les 13 millions que rapporterait l'augmentation de l'impôt de crise sur les grosses fortunes et les revenus élevés, ainsi que l'augmentation du timbre sur les coupons semblent railler ceux qui par un renchérissement des denrées de première nécessité payent leur tribut à l'Etat, bien qu'ils soient déjà dans une noire misère à la suite de la crise.

Par contre, la dictature du Conseil fédéral.

Que l'on nous permette d'ajouter en passant que l'année dernière l'Assemblée fédérale a dirigé toute la politique économique et financière à coup d'arrêtés fédéraux d'urgence, ce à quoi les adversaires de l'initiative de crise voulaient soi-disant s'opposer. La grande différence réside dans le fait que l'initiative de crise aurait donné au Parlement l'autorisation constitutionnelle de réaliser un programme bien établi, tandis que ces arrêtés ont été non seulement pris sans qu'on ait demandé l'opinion du peuple, mais sans tenir compte de la Constitution et contre le gré du peuple. Il suffit de penser au nouveau programme financier!

Le développement de la politique est arrivé à un tournant plus dangereux encore. L'Assemblée fédérale abandonne de plus en plus ses compétences au Conseil fédéral. Le programme financier du 31 janvier 1936 dit à l'article 53:

« Le Conseil fédéral est autorisé à prendre les mesures qu'il juge nécessaires et indispensables pour le maintien du crédit du pays. »

Ce que l'on avait prédit

Cette déclaration fut ensuite répétée sous toutes les formes et les journalistes ne se firent pas faute de la varier à l'envie:

« Le peuple n'a pas la possibilité de se défendre, car l'initiative garantit au parti socialiste la dictature du Parlement pour une période de 10 ans. »
(« Schwyzer Zeitung », 21 mai 1936.)

Le franc suisse en danger!

C'est là le principal argument soulevé contre le programme de crise des travailleurs. Au cours de la cueillette des signatures en 1934, l'Union suisse du commerce et de l'industrie avait déjà donné le signal:

« L'initiative compromet le crédit du pays; elle aurait pour conséquence de mettre notre monnaie-or en danger. »

Les compagnies d'assurance écrivirent à leurs clients:

« Si elle était acceptée... elle intensifierait les exportations de capitaux et entraînerait finalement, ce qui serait plus dangereux encore, la dévalorisation du franc suisse. »

Au cours des dernières semaines, tous les journaux firent un usage abusif de cet argument. Après la votation, le « Journal suisse du commerce » publiait un article intitulé « Le résultat de la votation agit telle une délivrance » et dans lequel on annonçait une amélioration du marché du capital.

Lorsqu'à la suite du deuxième programme financier les finances fédérales furent assainies, les milieux officiels jubilèrent. Le 22 janvier 1936, Monsieur Meyer, Président de la Confédération, déclara devant le Conseil national:

« A notre avis, une monnaie saine... et un crédit bien en règle sont les deux piliers grâce auxquels même une économie déficiente est à même de se relever. »

Les partisans de l'initiative s'étaient également exprimés au sujet du problème monétaire. Dans la requête qu'ils adressèrent au Conseil fédéral le 25 février, il est dit:

« Nous n'admettons pas non plus d'être placés devant l'alternative catégorique d'avoir à choisir entre la politique de baisse ou la dévalorisation du franc. L'initiative de crise offre la possibilité de sortir de l'impasse sans aucun de ces moyens. Mais si cette dernière issue nous est fermée, l'exaspération qui règne parmi les paysans et les artisans surendettés, ainsi que dans les autres milieux populaires qui souffrent durement de la crise, se retournerait contre la parité-or actuelle du franc et la dévalorisation deviendrait inévitable. La responsabilité en retomberait tout entière sur les adversaires de l'initiative de crise, sur les partisans de la politique de baisse. »

et ce qui est arrivé.

Comme déjà dit, le nouveau message revendique une sensible extension des pleins pouvoirs, en faveur du Conseil fédéral. Cela s'est fait sur la proposition de M. Obrecht, qui en ce faisant s'attribue sans remord les « privilèges » qu'il a tant critiqués lors de son discours de Balsthal.

Ainsi se forme donc la dictature du Conseil fédéral, qui est d'autant plus dangereuse que cette autorité est composée tout à fait unilatéralement et n'est soumise ni au contrôle ni au choix du peuple.

La crise monétaire commence.

Nous pourrions faire ressortir que nous avons actuellement une situation absolument identique à celle que nous avons au printemps 1935. A ce moment-là, après la dévaluation belge, une violente attaque fut déclenchée contre tous les autres pays du bloc de l'or et pour la honte du pays, la haute finance suisse s'en servit à des fins politiques. Actuellement, le franc français est en pleine crise et automatiquement le franc suisse se voit entraîné dans le marasme. Depuis la fin mai, le franc suisse est à un niveau si bas qu'il est profitable d'exporter de l'or. Si la situation n'est pas aussi grave qu'il y a une année, c'est grâce au fait que les avoirs étrangers en Suisse ne sont plus aussi importants. Cependant, ce n'est pas là le fait transcendant, pas plus que l'année dernière.

Du point de vue de la technique monétaire, la Banque nationale suisse est aussi forte, aussi irrésistible qu'il y a une année, du moins pour le moment. Or, la valeur d'une monnaie ne dépend pas en premier ressort des réserves ou de la couverture or, mais bien des forces économiques et de la volonté du peuple qui s'abritent derrière elles. Ces forces et cette volonté sont épuisées par une nouvelle année durant laquelle la crise s'est intensifiée. Des milieux populaires sans cesse plus étendus sont de moins en moins en mesure de supporter la pression déflationniste. Ceux qui ne croient plus à l'efficacité des moyens employés jusqu'ici, qui renoncent « à tenir le coup » et qui envisagent une baisse du cours du franc comme *inévitabile*, sont de plus en plus nombreux. Les chefs économiques compétents n'ont déjà plus envie de se défendre sur le terrain monétaire. Même les autorités ont perdu la conviction que les événements peuvent se poursuivre comme jusqu'ici.

Les responsables sont ceux qui depuis des années ont fait fi des avertissements qui leurs furent donnés et qui refusèrent toutes les propositions pour une lutte efficace contre la crise. Comme nous le constatons au début de 1935, *les responsables sont les adversaires de l'initiative de crise et les partisans de la politique de baisse.*

Nous pourrions encore relever maintes citations sur les prévisions énoncées lors de la lutte contre l'initiative de crise, elles donneraient toutes à peu près la même impression. Des exemples plus frappants encore pourraient être donnés. Nous ne tenons cependant qu'à relever les objections les plus sérieuses.

Loin de nous la pensée de vouloir nous faire une gloire de voir la majorité de nos prévisions se réaliser, tandis que les pronostics des adversaires sont réfutés par les faits mêmes. Le peuple suisse seul souffre de ce que les hommes qui dirigent son économie ne sont pas à même de discerner les erreurs commises jusqu'ici dans le domaine économique et de ne pas vouloir comprendre la tâche réelle qu'ils ont à accomplir en face de la crise. C'est la raison pour laquelle nous nous sentons le droit de démontrer ce que le manque de perspicacité de nos autorités peut avoir de catastrophique.

Il est de notre devoir de renseigner le peuple sur la manière honteuse dont il a été trompé. Il faut que les électeurs soient immunisés pour l'avenir contre la démagogie de la haute finance. Il y a une année, 425,000 citoyens ne croyaient déjà plus à ses promesses. Etant donné les expériences faites depuis, il ne devrait pas être difficile de convaincre encore 100,000 électeurs pour ainsi gagner la majorité du peuple.

« Le peuple n'a que le choix entre le programme positif du relèvement économique proposé par l'initiative de crise, ou le chaos économique et politique que ne manquera pas d'entraîner une aggravation de la crise. »

Telle était l'alternative avant le 2 juin 1935. Elle est la même aujourd'hui encore. C'est pourquoi toutes les couches de la population laborieuse doivent poursuivre la lutte pour la reconstruction de l'économie.
